

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-40/SG/FP constatant la reprise de service par un gardien de la paix

n° 71-40/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
7 janvier 1971

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1971

Date du numéro
25 janvier 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Henri Michaud, gardien de la paix de la Direction générale de la Police municipale, 9 échelon, est, pour compter du 21 novembre 1970, date de son retour au Territoire, mis à la disposition du Directeur de Cabinet du Président du Conseil de Gouvernement, pour servir à la garde présidentielle.